28 mai 2026

Avis du Conseil consultatif Genre et Développement concernant la mise en œuvre nationale de la Résolution des Nations Unies 1325 relative aux femmes, à la paix et à la sécurité

Résumé

Le Conseil consultatif Genre et Développement souligne la nécessité d'adopter un cinquième Plan d'action national fort en vue de **l'exécution de la résolution des Nations Unies 1325 relative aux femmes, à la paix et à la sécurité (FPS).** Depuis l'adoption de la résolution en 2000 et son extension ultérieure, la communauté internationale a considérablement approfondi le cadre normatif relatif au genre et à la paix, mais sa mise en œuvre reste inégale et sous pression. **La Belgique joue en cela un rôle actif grâce à ses plans d'action nationaux consécutifs, dont le plan en cours (2022-2026) arrive à son terme, tandis qu'un nouveau plan est préparé dans un contexte de conflits de plus en plus nombreux, de tensions géopolitiques et de recul de la solidarité internationale.** De récentes évolutions politiques telles que le regroupement des compétences des Affaires étrangères et de la Coopération au développement ainsi que les nouvelles stratégies en matière de politiques humanitaires, l'approche du triple nexus et la stratégie Sahel, offrent des possibilités de cohérence accrue, tout en créant un risque d'affaiblissement possible des priorités en matière de genre et de SDSR. Dans le même temps, des rapports indiquent un recul mondial des droits des femmes et de l'égalité des genres, des budgets APD en baisse et une augmentation préoccupante des conflits, de la violence et de l'inégalité. L'agenda FPS constitue pourtant un investissement stratégique et une condition nécessaire à une paix et une sécurité durables.

Étant donné le contexte géopolitique changeant et la pression croissante sur l'égalité des genres et les droits humains, nous recommandons dans cet avis de réaffirmer et de renforcer **activement l'agenda FPS**. Nous soulignons **le fait que le prochain plan d'action national doit être ambitieux et réaliste, il doit adopter une approche holistique et s'accompagner de moyens concrets et d'un suivi, afin de constituer un instrument politique efficace.** La structure existante du plan d'action peut être maintenue, mais son contenu doit être adapté à la réalité géopolitique et nationale actuelle. La portée du prochain plan d'action doit être étendue de manière à l'intégrer systématiquement dans la politique à l'égard de tous les pays avec lesquels la Belgique entretient des relations. Il doit mettre l'accent sur les lacunes du plan actuel et sur les leviers grâce auxquels la Belgique peut faire la différence. C'est pourquoi des recommandations sont formulées pour chaque objectif du plan d'action national actuel, avec une attention particulière accordée au suivi et à l'évaluation.

Coordination du Conseil Consultatif Genre et Développement - www.argo-ccgd.be
Alice Beck| Tel: +32 2 250 12 54 | Mail : alice.beck@cncd.be
Wiske Jult | Tel: +32 2 536 19 60 | Mail : wiske.jult@11.be

1. Introduction et contexte

1. En 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité la **Résolution 1325 relative aux Femmes, à la paix et à la sécurité (FPS)**.[1] **Cette résolution forme une étape importante dans la reconnaissance du rôle des femmes dans les questions liées à la paix et à la sécurité**. Depuis lors, la résolution a été complétée par neuf résolutions complémentaires[2], qui ont encore approfondi et étendu l'agenda. Ensemble, ces résolutions forment un cadre qui a non seulement modifié la réflexion sur les conflits et l'égalité des genres, mais qui défie aussi la communauté internationale à mettre en œuvre des démarches concrètes.

2. Depuis l'adoption de la résolution, la Belgique s'investit activement en faveur de l'exécution de cet agenda grâce à des **plans d'action nationaux.** L'actuel **quatrième plan d'action national *Femmes, paix et sécurité (2022-2026) (ci-après PAN FPS)*[3]** arrive à son terme. En 2026, les pouvoirs publics commencent à préparer le **prochain plan d'action.** Dans le même temps, depuis 2022, le contexte international a radicalement changé. De nouveaux conflits persistants, des tensions géopolitiques et la pression croissante sur les droits humains accroissent d'autant plus l'importance de mener une réflexion sur **la façon dont l'agenda FPS peut être renforcé, aujourd'hui et à l'avenir.**

3. Les précédents plans d'action nationaux mettent systématiquement l'accent sur **l'importance de la coopération entre pouvoirs publics, organisations de la société civile et partenaires internationaux**. Ils visent une approche intégrée, dans laquelle le genre est ancré de façon structurelle dans la politique étrangère, la défense, la coopération au développement et l'action humanitaire.

4. La dernière **séance de la Commission de la condition de la femme (CSW70) de l'ONU a une nouvelle fois confirmé l'agenda FPS et elle a aussi réitéré qu'une participation pleine, égale et significative des femmes dans toutes les phases des processus de paix, de la prévention et de la résolution des conflits et de la construction de la paix** est l'un des facteurs essentiels au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.[4]

5. Depuis 2025, **pour la première fois, les Affaires étrangères, les Affaires européennes et la Coopération au développement sont regroupées au sein d'un même portefeuille ministériel, en tant que compétences étroitement liées**. **Cela offre la possibilité de mener une approche plus cohérente et intégrée de la politique internationale.**[5]

---

[1] Résolution 1325 (2000) adoptée par le Conseil de sécurité lors de sa 4213e séance, le 31 octobre 2000; https://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325(2000)-F.pdf

[2] Vous trouverez un aperçu ici : Femmes, paix et sécurité | Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et 25-years-of-the-women-peace-and-security-agenda-at-the-united-nations-en.pdf

[3] Quatrième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2022-2026) (https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/1325_napwps_fr.pdf)

[4] Le 9 mars 2026, la Commission de la condition de la femme a adopté des conclusions concertées sur le thème "*Garantir et renforcer l'accès de toutes les femmes et de toutes les filles à la justice, notamment en promouvant des systèmes juridiques inclusifs et équitables, en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en s'attaquant aux obstacles structurels*". Select a language for E/CN.6/2026/L.2

[5] Voir également le plan stratégique 2025-2029 SPF AE https://diplomatie.belgium.be/fr/propos/mission-et-objectifs

Coordination du Conseil Consultatif Genre et Développement - www.argo-ccgd.be
Alice Beck| Tel: +32 2 250 12 54 | Mail : alice.beck@cncd.be
Wiske Jult | Tel: +32 2 536 19 60 | Mail : wiske.jult@11.be

6. De plus, **les politiques belges de coopération au développement et d'aide humanitaire ont fait l'objet de plusieurs adaptations.** Une plus grande attention est ainsi portée à **l'approche du triple nexus,** par laquelle l'aide humanitaire, la coopération au développement et la construction de la paix se renforcent mutuellement[6]. Cette approche du *triple nexus* engendre des possibilités d'approche transformatrice en matière de genre. Elle n'est toutefois pas exempte de défis et de risques. Des imprécisions conceptuelles concernant le contenu de chaque pilier entraînent un risque d'exécution trop restrictive. Par exemple, par une vision limitée de l'absence de violence directe ('paix négative')[7], alors qu'une interprétation positive de la paix est nécessaire, avec une résolution des causes fondamentales des conflits, de façon inclusive, de bas en haut et moyennant la restauration du tissu social. Il existe en outre un risque potentiel d'instrumentalisation de la solidarité internationale au profit d'objectifs sécuritaires propres.

7. Une **nouvelle stratégie humanitaire belge[8]** a également été adoptée, par laquelle la Belgique évolue vers une approche plus stratégique qui associe financement humanitaire et diplomatie humanitaire. Elle s'accompagne d'une certaine reconnaissance de l'importance de l'égalité des genres et d'une attention à la participation et la prévention de la violence basée sur le genre (VBG). Cette nouvelle stratégie inclura une implication dans une approche intersectorielle et intersectionnelle qui met l'accent sur les groupes les plus vulnérables, notamment les filles et les femmes dans toute leur diversité. La stratégie souligne par ailleurs l'importance d'un déplacement des moyens et du pouvoir vers des organisations locales par la localisation.

8. Il existe cependant **un risque que,** sous prétexte d'impartialité et de neutralité, **le genre et/ou les droits et la santé sexuelle et reproductive (SDSR) soient écartés.** Le dernier rapport APD de Sensoa montre en outre que la part des SDSR dans l'aide humanitaire a reculé de 34 % en 2023 à 26 % en 2024[9]. Ce recul est préoccupant, étant donné que les SDSR sont essentiels à la dignité, la santé et la survie dans un contexte d'instabilité croissante, d'économies mondiales sur les SDSR fondées sur des idéologies, ainsi que de conflits et d'inégalités.

9. La **stratégie intégrée de la Belgique pour la région du Sahel a, elle aussi,** été renouvelée. Elle est fondée sur une vision à long terme, des intérêts communs et le respect. Un élément important est l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS), qui accorde une attention particulière à la participation et au rôle des femmes dans les mécanismes de réduction et de prévention des conflits. Les organisations et coalitions de femmes sont des maillons essentiels d'une paix durable au Sahel, précisément dans des contextes où les initiatives formelles de paix ne suffisent pas. Les femmes y sont actives dans la construction de la paix au niveau communautaire. Leur implication génère en outre des changements démontrables dans les rapports de genres et dans les structures sociales plus larges[10]. Cela confirme qu'une approche qui positionne les femmes comme étant de véritables actrices de la paix offre une plus-value stratégique.

---

[6] 23 avril 2025, NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE Affaires étrangères, Affaires européennes et Coopération au développement https://www.lachambre.be/doc/FLWB/pdf/56/0856/56K0856006.pdf

[7] *La paix féministe face au militarisme global*, Article - Note d'analyse Le Monde selon les femmes. 2026, https://www.mondefemmes.org/product/note-danalyse-la-paix-feministe-face-au-militarisme-global/

[8] Notes stratégiques | Service public fédéral Affaires étrangères – Commerce extérieur et coopération au développement

[9] *Le calme avant la tempête. Examen des dépenses belges consacrées à la santé sexuelle et reproductive dans la coopération internationale en 2024,* Sensoa https://www.sensoainternational.be/fr/rapports/rapport-sur-lapd-2024-publication-2025

[10] Tripp, A.M., Maiga, A. & Yahi, M. (2025). *"We Are Always Each Other's Keeper": Transformative Dimensions of Women's Local Peacebuilding in Africa.* Global Studies Quarterly, 5(1). https://doi.org/10.1093/isagsq/ksaf003

Alice Beck| Tel: +32 2 250 12 54 | Mail : alice.beck@cncd.be
Wiske Jult | Tel: +32 2 536 19 60 | Mail : wiske.jult@11.be

10. Le plan d'action national actuel était, à juste titre, attentif à l'importance de l'intégration de la **dimension de genre dans la lutte contre le changement climatique**. De récents rapports montrent que l'intersection entre le changement climatique et les conflits est une cause importante d'instabilité, ainsi que de la VBG et de l'inégalité de genre qui en découlent. L'insécurité des moyens de subsistance et la pauvreté, alimentées par la combinaison de ces deux facteurs, génèrent une augmentation des mariages d'enfants et des mariages forcés, des rapports sexuels transactionnels forcés et d'autres formes d'exploitation, tout en faisant pression sur les SDSR.[11] Le changement climatique renforce également **la pression sur la migration et le déplacement (forcé), tant dans les frontières d'un pays qu'en dehors de celles-ci.** Les femmes et les filles déplacées au sein d'un pays (PDI) ou en fuite, y sont confrontées, avec un risque accru de violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG), de traite des êtres humains et d'autres formes d'abus, tant pendant leur fuite que dans les situations d'accueil. Ces dynamiques montrent que les politiques climatiques, migratoires et sécuritaires sont étroitement liés à l'agenda FPS, ainsi qu'aux SDSR.

11. **L'énergie, la sécurité et l'économie sont plus étroitement liées que jamais. Elles génèrent des glissements de pouvoir géopolitiques qui ont un impact sur le monde entier**. L'approche transactionnelle, notamment de la politique étrangère américaine, par laquelle l'aide militaire et financière aux pays en conflit est directement associée à l'accès à des matières premières cruciales pour la transition énergétique et l'industrie de la défense, est illustrée par le récent accord conclu avec le Congo[12] et l'accord « minerais pour reconstruction » conclu l'année dernière avec l'Ukraine[13]. Les conflits dans toutes les régions du monde et plus particulièrement au Moyen-Orient, où le droit international est ouvertement bafoué, résultent aussi notamment de ces interconnexions et sont en augmentation. Les violations des droits humains, associées à l'extraction et au commerce de « minerais de conflits », sont non seulement documentées par des communautés touchées et par la société civile, mais aussi reconnues dans la réglementation européenne. Ils pointent à cet égard explicitement l'incidence disproportionnée sur les femmes, ainsi que la nécessité d'adopter des mesures de protection spécifiques.[14] Dans les zones de conflit, la violence sexuelle, notamment les viols de masse, est en outre souvent mise en œuvre de façon systématique par des groupements armés comme une stratégie d'intimidation des communautés et de maintien du contrôle sur la population et les matières premières.[15]

12. **L'augmentation des conflits a une incidence disproportionnée sur les femmes et les filles.** Le rapport 2025 du Secrétaire Général des Nations-Unies sur FPS lance un avertissement : 676 millions de femmes vivent actuellement dans un rayon de 50 kilomètres d'un conflit mortel, soit le taux le plus élevé depuis les années 1990. Le nombre de victimes civiles parmi les femmes et les enfants a quadruplé par rapport à la période précédente et le nombre de cas de violence sexuelle liée aux conflits a augmenté de 87 % en deux ans.[16] Les

[11] *L'impact du changement climatique sur les filles au Sahel,* 2024, Plan International https://planinternational.be/fr-be/publications/limpact-du-changement-climatique-sur-les-filles-au-sahel
[12] DR Congo to establish US-backed paramilitary guard for mines | Mining News | Al Jazeera
[13] What to Know About the Signed U.S.-Ukraine Minerals Deal
[14] *The gendered dimensions of the EU Conflict Minerals Regulation: A step forward in addressing gender-specific risks in conflict-affected mining areas?* , 2024, IPIS https://ipisresearch.be/weekly-briefing/the-gendered-dimensions-of-the-eu-conflict-minerals-regulation-a-step-forward-in-addressing-gender-specific-risks-in-conflict-affected-mining-areas/ et *Understanding gender-based violence in critical mineral mining*, 2025, iied https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/2025-03/22610iied.pdf
[15] *Faits et chiffres: Les femmes, la paix et la sécurité*, octobre 2025, ONU Femmes https://www.unwomen.org/fr/articles/faits-et-chiffres/faits-et-chiffres-les-femmes-la-paix-et-la-securite
[16] *Les femmes et la paix et la sécurité Rapport du Secrétaire Général*, septembre 2025 Document Viewer

Coordination du Conseil Consultatif Genre et Développement - www.argo-ccgd.be
Alice Beck| Tel: +32 2 250 12 54 | Mail : alice.beck@cncd.be
Wiske Jult | Tel: +32 2 536 19 60 | Mail : wiske.jult@11.be

femmes et les filles sont par ailleurs confrontées à des formes graves de violences reproductives, notamment la stérilisation ou des grossesses forcées, mais aussi le blocage ou des entraves intentionnelles à l'accès à la santé sexuelle et reproductive, bien que le droit international l'interdise formellement.[17] L'absence de perspective de genre contribue à perpétuer les préjugés et la discrimination dans le processus décisionnel, les politiques et au sein des institutions, notamment : des uniformes et des équipements de protection mal adaptés pour les femmes ; l'absence d'équipements sécurisés dans les camps de réfugiés ; l'emplacement des points d'eau qui augmente les risques pour les femmes ; une attention insuffisante accordée aux tâches de soin et une attention limitée aux conséquences, spécifiques au genre, des armes et des nouvelles technologies.[18]

13. Depuis 2025, les États membres de l'ONU font état d'un **recul des droits des femmes** dans pratiquement un quart des pays qui tentent de mettre en œuvre le programme d'action de Beijing.[19] Cela ne fait qu'accroître la discrimination, affaiblir la protection juridique et réduire le financement de la politique et des programmes d'aide, y compris les services de santé sexuelle et reproductive non discriminatoires**. Selon l'ONU, l'un des plus grands manquements réside dans l'absence de données relatives aux violences sexuelles liées aux conflits**. La diminution des capacités techniques spécialisées et des ressources constitue un défi pour les systèmes et mécanismes de suivi existants visant à documenter la violence sexuelle liée aux conflits, ce qui entrave aussi bien le renforcement de l'aide vitale et essentielle que l'accès à la justice. Les informations collectées revêtent une importance déterminante pour - garantir la responsabilité et pour étayer des efforts de prévention ainsi que des services fondés sur des données probantes, y compris des services de santé sexuelle et reproductive non discriminatoires.[20]

14. **Pour lutter contre le rétrécissement croissant de l'espace de la société civile** — avec des conséquences disproportionnées pour les femmes, les filles, les personnes LGBTQIA+- et autres groupes marginalisés — il convient de **mieux comprendre et s'attaquer au lien avec le phénomène plus large de « genderbacklash » (retour de bâton contre l'égalité des genres).** Ce backlash se manifeste notamment par des campagnes anti-genre et anti-droits, la désinformation ainsi que l'ingérence et la manipulation étrangère[21], l'émergence de l'extrême droite et l'augmentation des cyberviolences. Il ne constitue pas seulement un défi sociétal, c'est aussi une véritable question de sécurité. Ces formes d'opposition organisée sapent les institutions politiques et multilatérales, elles influencent les élections et le débat public tout en renforçant la polarisation et la haine. Cela n'est pas sans **conséquences directes pour la résilience démocratique, la cohésion sociale et la capacité à construire une paix durable**. Il est dès lors important d'inclure ces dynamiques intégrées dans l'agenda FPS, tout en adoptant des mesures politiques ciblées afin de contrer ces tendances.

15. **La violence basée sur le genre facilitée par la technologie (TFGBV[22]) se développe non seulement au sein des sociétés, mais aussi dans des guerres et conflits.** Les femmes qui endossent un rôle ou un poste public, par exemple les femmes politiques, ou qui défendent les droits humains ou l'égalité des droits pour les

[17] Humanitarian Response Plans and the Global Maternal and Newborn Health Agenda - AlignMNH
[18] *Les femmes et la paix et la sécurité Rapport du Secrétaire Général, septembre 2025* Document Viewer
[19] *Examen et évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale Rapport du Secrétaire Général*, avril 2025 Document Viewer
[20] *Les femmes et la paix et la sécurité Rapport du Secrétaire Général,* septembre 2025 Document Viewer
[21] Dont Manipulation et ingérence étrangères dans l'information, Information Integrity and Countering Foreign Information Manipulation & Interference (FIMI) | EEAS
[22] *La violence basée sur le genre facilitée par la technologie* https://www.unfpa.org/fr/TFGBV

Coordination du Conseil Consultatif Genre et Développement - www.argo-ccgd.be
Alice Beck| Tel: +32 2 250 12 54 | Mail : alice.beck@cncd.be
Wiske Jult | Tel: +32 2 536 19 60 | Mail : wiske.jult@11.be

femmes ou les groupes marginalisés sont en outre souvent visées et confrontées à la cyberviolence, de sorte qu'elles se retirent de la vie publique ou politique. 42 % des femmes parlementaires africaines ont avoué être menacées en ligne de mort, de viol, d'agression ou d'enlèvement.[23] Ce phénomène ne se limite pas à la sphère politique : la cyberviolence et le harcèlement contre les femmes et les personnes marginalisées sont des phénomènes transculturels et mondiaux. Ainsi, 85 % de toutes les femmes dans le monde y ont déjà été confrontées. La violence en ligne contre les femmes est plus fréquente dans les pays où l'inégalité des genres est institutionnalisée et où les idéologies patriarcales sont plus rigides.[24] Dans le même temps, les facteurs intersectionnels tels que l'âge, la couleur de peau, le handicap, la classe sociale, les revenus, la culture, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression du genre et/ou l'appartenance à un groupe social déterminé sont autant de facteurs déclencheurs supplémentaires pour les auteurs.[25] Il est choquant de constater que seuls 30 % des pays offrent une protection légale contre la cyberviolence[26]. En dépit de certains efforts sur le plan législatif, les instances judiciaires y sont mal préparées, les dénonciations sont rares et les auteurs agissent souvent en toute impunité par-delà des frontières.

16. Malgré l'escalade de conflits et de crises et le **fait que des femmes sont une force motrice importante d'une paix durable, les femmes sont toujours structurellement sous-représentées dans la prévention des conflits et des crises, les négociations de paix et la construction de la paix.** Selon l'ONU, en 2024, les femmes constituent en moyenne seulement 7 pour cent des négociateurs et 14 pour cent des médiateurs des processus de paix officiels dans le monde. Toujours selon l'ONU, il n'est pas rare qu'aucune femme ne soit impliquée dans des pourparlers de paix.[27] Cette sous-représentation existe également au sein des forums internationaux, où sont traitées des questions importantes en matière de FPS, par exemple les dépenses militaires croissantes, la propagation d'armes et de munitions, ainsi que la militarisation de nouvelles technologies. Les femmes n'y représentent qu'un tiers des participants.[28] Des études ont montré que l'implication de femmes dans les processus de paix a une incidence positive sur la résolution des conflits et la stabilité sur le long terme ; leur présence va de pair avec une augmentation de 20 % des chances que les accords de paix durent au moins deux ans et de 35 % des chances qu'ils durent pendant quinze ans.[29]

17. **Enfin, alors que les guerres, les crises, les dépenses militaires et les inégalités progressent, des économies sans précédent sont réalisées dans le domaine de la solidarité internationale.** D'après l'OCDE, les budgets mondiaux consacrés à la coopération au développement (APD) ont reculé de 23,1 % en 2025. Au total, l'année dernière, les pays riches ont dépensé 174,3 milliards de dollars à l'APD, soit 0,26 % de leur PIB, contre 0,33 pour cent l'année précédente. Au sein de l'Union européenne aussi, qui a toujours été fière d'être le premier pourvoyeur de coopération au développement dans le monde, une diminution de près de 10 pour

[23] *IPU report highlights widespread sexism & violence against women MPs in Africa*, 2021 https://www.bgipu.org/activity-reports/widespread-sexism-and-violence-against-women-in-african-parliaments-according-to-new-ipu-report/
[24] *Cybergeweld tegen vrouwen*, Vrouwenraad https://vrouwenraad.be/wp-content/uploads/2024/07/Online-geweld-vrouwen.pdf
[25] Amnesty International montre, sur la base de chiffres et de cas concrets, l'impact croissant sur les femmes noires ou les personnes LGBTQI. Pour plus d'informations : https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/technology/online-violence/
[26] *Protecting women and girls from cyber harassment: a global assessment*, 2023, Banque mondiale https://blogs.worldbank.org/en/developmenttalk/protecting-women-and-girls-cyber-harassment-global-assessment
[27] *Faits et chiffres: Les femmes, la paix et la sécurité, octobre 2025, ONU Femmes* https://www.unwomen.org/fr/articles/faits-et-chiffres/faits-et-chiffres-les-femmes-la-paix-et-la-securite
[28] *Recommandation générale no 40 (2024) sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision* https://docs.un.org/fr/CEDAW/C/GC/40
[29] *Women's Participation in High Level Mediation Processes*, janvier 2025, Search for Common Ground https://www.sfcg.org/wp-content/uploads/2025/01/Issue-Brief-Enhancing-Womens-Participation-in-Mediation-Processes-2025.pdf

Coordination du Conseil Consultatif Genre et Développement - www.argo-ccgd.be
Alice Beck| Tel: +32 2 250 12 54 | Mail : alice.beck@cncd.be
Wiske Jult | Tel: +32 2 536 19 60 | Mail : wiske.jult@11.be

cent est observée. Actuellement, les États membres de l'Union européenne consacrent seulement 0,42 % de leur richesse à la solidarité internationale. La Belgique ne fait pas exception à cette tendance.[30] De plus, après une augmentation au cours des dix dernières années, entre 2023 et 2024, nous constatons un recul de 13 % de l'APD spécifiquement axée sur l'égalité des genres. Des programmes essentiels et des organisations de défense des droits des femmes sont ainsi en danger.[31]

2. Recommandations

1. Étant donné le contexte géopolitique changeant et la pression croissante sur l'égalité des genres et les droits humains, par cet avis, nous insistons sur **une nouvelle confirmation active et un renforcement de l'agenda FPS**. **À cet égard, le prochain plan d'action national doit être ambitieux et réaliste, tout en bénéficiant de moyens concrets et d'un suivi,** de manière à être un instrument politique efficace.

2. **La structure existante du plan d'action peut être maintenue, mais son contenu doit être adapté à la réalité géopolitique et nationale actuelle.** Nous soulignons en cela l'importance de la **cohérence avec la coopération internationale belge en évolution constante** (y compris les politiques en matière de climat, d'énergie et de migration). L'intégration de la dimension de genre dans toutes les activités et la politique liée à l'agenda FPS doit se faire à partir d'une approche holistique, tout en étant attentif à la complémentarité et à la synergie entre les départements compétents. Dans ce contexte, nous demandons également de veiller à la cohésion entre le PAN FPS et le volet international du PAN relatif à la violence basée sur le genre.

3. La **portée de l'exécution du prochain PAN FPS doit toutefois** être adaptée pour que la politique **soit systématiquement intégrée dans tous les pays avec lesquels la Belgique entretient des relations.** Le cinquième PAN FPS doit s'appliquer à la fois en Belgique et à la politique de coopération internationale de la Belgique - y compris dans les pays partenaires actuels, futurs ou autres - aux pays avec lesquels la Belgique entretient des relations bilatérales ou recherche un *mutually beneficial partnership,* aux organisations internationales dont la Belgique est membre et aux pays où les forces armées belges sont actives.

4. **Le futur PAN FPS doit mettre l'accent sur les lacunes du PAN actuel et sur les leviers d'action, ces éléments par lesquels la Belgique peut faire la différence. Le PAN actuel est ainsi dépourvu** de toute attention à la numérisation et la violence basée sur le genre facilitée par la technologie (TFGBV), à la lutte contre la désinformation et le travail de sape des droits et de toute attention aux richesses minérales, à l'énergie et aux menaces pour la santé, ainsi qu'aux conflits qui en découlent.

5. Il est par ailleurs important de **maintenir les éléments suivants :** l'attention pour une approche structurelle (avant, pendant et après un conflit) ; une approche holistique ; l'importance des moments de concertation avec la société civile et le soutien à la participation de cette dernière, notamment les organisations locales féministes, de défense des droits des femmes et des droits humains et la nécessité de continuer à insister pour que d'autres pays adoptent et exécutent également un PAN.

[30] *OESO stelt recorddaling budgetten internationale solidariteit vast: De wereld staat in brand, solidariteit krimpt*, avril 2026, 11.11.11 https://pers.11.be/oeso-stelt-recorddaling-budgetten-internationale-solidariteit-vast-de-wereld-staat-in-brand-solidariteit-krimpt
[31] *Financements pour l'égalité des genres en recul : comment protéger les acquis ?*, mars 2026, OCDE https://www.oecd.org/fr/blogs/2026/03/oda-for-gender-equality-is-plummeting--How-can-we-protect-it.html

Coordination du Conseil Consultatif Genre et Développement - www.argo-ccgd.be
Alice Beck| Tel: +32 2 250 12 54 | Mail : alice.beck@cncd.be
Wiske Jult | Tel: +32 2 536 19 60 | Mail : wiske.jult@11.be

6. Les pouvoirs publics doivent également accroître les investissements techniques et financiers dans des **données et des indicateurs qui mesurent l'impact, s'alignent** sur **les politiques et favorisent les progrès.** Pour pouvoir développer des approches fondées sur des données empiriques, il faut remédier aux lacunes dans les données, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles, l'impact des facteurs intersectionnels et des informations scindées en fonction du genre. Pour ce faire, il convient de collaborer avec le secteur académique, la société civile, ainsi que des professionnels et des organisations expérimentés.

1.1. Recommandations par objectif[32]

1.1.1. Favoriser la mise en œuvre du cadre normatif international (Objectif 1 du 4e PAN FPS)

1. **Renforcer le cadre existant et, si nécessaire, adopter des réformes** qui s'inscrivent dans la lignée des recommandations du Comité CEDAW. Pour ce faire, investir dans de solides **mécanismes de contrôle** de l'exécution des accords internationaux. **Rester par ailleurs activement impliqué dans des pays où des conflits font rage** (« stay engaged ») **et s'investir au maximum dans le soutien à des initiatives qui profitent à la population.** Opter pour une interprétation positive de la « construction de la paix », avec une approche participative de bas en haut, qui tienne compte des dynamiques locales et mette l'accent sur les causes sous-jacentes des conflits.

2. **Une attitude proactive et une attention accrue aux SDSR sont en outre nécessaires**. Adopter des mesures dans le cadre des réformes de l'ONU ou d'autres initiatives internationales susceptibles de renforcer et de garantir l'égalité des genres et les SDSR. Aucune réforme structurelle ne peut être menée à bien si elle implique un risque d'affaiblissement ou de réduction des mandats existants, de la capacité technique ou de l'obligation de justification.

3. **Les femmes, les filles et les personnes LGBTQIA+ font face à des formes de discrimination croissantes, multiples et qui se recoupent**. Investir dans l'analyse et la production de données intersectionnelles sur les forces motrices et la nature des risques et exclusions qui les touchent et sur l'identité des principales parties prenantes qui maintiennent en état et aggravent l'exclusion et les structures de pouvoir.

4. **Défendre activement le concept de genre et d'égalité des genres et poursuivre le développement d'une stratégie cohérente afin de porter aussi ces valeurs à l'international**. Continuer d'investir dans le développement d'une expertise sur les mouvements anti-droits et anti-genre et leur impact sur les droits humains et l'égalité des genres. Prévoir également des formations et des directives claires pour les postes belges à l'étranger et les services de l'administration centrale sur l'importance d'une langue progressiste et inclusive en matière d'égalité des genres dans les documents et les accords internationaux. À cet égard, continuer à renforcer les analyses et l'expertise qui ont déjà été développées sous la direction de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

1.1.2. Intégrer la dimension de genre dans les actions belges en matière de conflit, de paix et de sécurité (Objectif 2 du 4e PAN FPS)

[32] Ces recommandations mettent l'accent sur les éléments absents du PAN actuel ou qui n'y sont pas suffisamment précisés.

Coordination du Conseil Consultatif Genre et Développement - www.argo-ccgd.be
Alice Beck| Tel: +32 2 250 12 54 | Mail : alice.beck@cncd.be
Wiske Jult | Tel: +32 2 536 19 60 | Mail : wiske.jult@11.be

1. Les autorités belges doivent **intégrer systématiquement la dimension de genre dans l'ensemble des lignes politiques, mesures, préparations du budget et programmes et actions pertinentes** en matière de prévention des conflits, de démocratisation, de réponse humanitaire, de coopération internationale et de paix. Cette intégration doit être fondée sur des analyses de genre approfondies, dans la lignée de la Recommandation générale n° 40 du Comité CEDAW, de la recommandation n° 205 de l'OIT et conformément à la loi relative au gender mainstreaming du 12 janvier 2007. Veiller à cet égard à ce que cette dimension de genre soit aussi intégrée de façon cohérente dans les procédures d'attribution des marchés publics et des subsides dans la coopération internationale.

2. Œuvrer activement à la lutte contre les **inégalités des genres profondément ancrées** par une remise en question des rôles, normes et rapports de pouvoir existants, tout en accordant une attention particulière au risque de violence et d'exclusion. **Pour ce faire, renforcer les réseaux féministes et de défense des droits des femmes régionaux et internationaux, ainsi que les organisations LGBTQIA+** qui apportent une solidarité, une protection et un soutien mutuel, tout en continuant à demander des comptes aux pouvoirs publics. Développer **des mécanismes d'alerte précoce des crises et conflits** suivant une perspective de genre, notamment en suivant systématiquement des indicateurs tels que l'augmentation des discours haineux et des violences sexuelles, ainsi que la diminution du nombre de femmes occupant des postes de leadership et présentes dans l'espace public.

3. **Intégrer des procédures efficaces dans le cadre de l'asile, des réfugiés et de l'aide humanitaire,** conformément au droit international, avec une attention particulière à la protection, la prévention et l'accès aux droits pour les femmes et les filles dans des situations de vulnérabilité et de déplacement. Investir à cet égard dans le développement de capacités, tant des femmes réfugiées[33] que des organisations locales dirigées par des femmes, afin qu'elles puissent participer de façon significative au processus décisionnel humanitaire, à la prévention des conflits, à la construction de la paix et au renforcement de la cohésion sociale, notamment en développant leurs compétences de leadership et de plaidoyer, d'inclusion sociale et économique et d'autonomisation.

4. Lors de la **mise en œuvre de la stratégie humanitaire, veiller à ce que les SDSR soient systématiquement garantis**. Adopter des mesures pour garantir que les demandes liées au genre en vue de la protection des femmes et des personnes aux diverses SOGIESC soient reconnues et prises en compte et pour éviter que des personnes soient renvoyées vers des pays ou des régions où leurs droits et libertés fondamentaux ne sont pas garantis.

5. Accorder en outre une **attention explicite à la dimension de genre des crises énergétiques et des confits liés à l'énergie et aux matières premières**. Intégrer des analyses de genre dans la politique liée à l'énergie et au climat dans les contextes de conflit et soutenir des initiatives qui renforcent l'accès des femmes à des sources d'énergie durables, au processus décisionnel et aux opportunités économiques dans ce secteur. Garantir à cet égard que la coopération internationale et le soutien aux pays (partenaires) qui connaissent un contexte de conflit reposent sur des partenariats égaux et justes et éviter des approches principalement fondées sur des intérêts économiques extractifs qui contribuent, sur le long terme, à une instabilité, une pauvreté et des conflits accrus.

[33] Les femmes réfugiées sont sous représentées dans les processus décisionnels en matière de planification des mesures d'aide et de mécanismes de mise en œuvre.

Alice Beck| Tel: +32 2 250 12 54 | Mail : alice.beck@cncd.be
Wiske Jult | Tel: +32 2 536 19 60 | Mail : wiske.jult@11.be

6. Conserver les lignes d'action 16.a. et 16.b. pour faire en sorte de tenir compte de la dimension de genre dans la lutte contre les crises climatiques.

1.1.3. Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et plus spécifiquement les violences sexuelles (Objectif 3 du 4e PAN FPS)

1. Dans la lignée du document final de la CSW70, la Belgique doit **s'engager en faveur de la prévention, l'enquête, la poursuite et la sanction de toutes les formes de violence contre toutes les femmes et les filles dans toute leur diversité**, y compris les VSBG, tant dans la sphère privée que publique, « en ligne » et « hors-ligne », en bref, avec ou sans recours aux technologies.

2. **Prévoir des budgets et des mesures permanents pour la protection et l'autonomisation** des défenseurs et défenseuses des droits des femmes et des droits humains et **développer des mécanismes en vue de les protéger rapidement** en cas d'accroissement des risques, **ainsi que des stratégies de support sur le long terme**, également en exil. Investir dans des programmes de protection adaptés à la réalité des femmes (p. ex. la situation familiale) et des groupes marginalisés. Répondre également dans les programmes aux besoins en matière de santé mentale et d'aide psychosociale des femmes engagées dans la consolidation de la paix et aux défenseurs et défenseuses des droits humains.

3. Étant donné la **digitalisation croissante et les TFGBV qui l'accompagnent, soutenir la lutte contre la cyberviolence** envers les femmes dans toute leur diversité, avec une attention particulière aux femmes qui endossent des rôles ou fonctions publics, par la ratification du traité de l'ONU contre la cybercriminalité et en incitant les partenaires à en faire autant. S'investir dans le développement d'un protocole complémentaire spécifique complétant ce traité relatif à la cyberviolence contre les femmes, inspiré par les recommandations 19 et 35 du CEDAW[34]. Garantir la prévention en investissant dans la régulation des fournisseurs de services en ligne et des systèmes d'IA et veiller à ce que les facilitateurs de ces services demandent des comptes aux auteurs. Développer des stratégies de protection pour protéger les femmes et les filles contre la cyberviolence, tout en renforçant leurs compétences en matière de sécurité numérique.

4. **Investir dans des systèmes et mécanismes de surveillance mis en place pour documenter les violences sexuelles liées aux conflits en tant que violation du droit international**, ce qui permettra à la fois le renforcement d'une aide vitale et essentielle et l'accès à la justice.

1.1.4. Promouvoir la participation des femmes aux prises de décision en matière de paix, de sécurité et de prévention, gestion et règlement des conflits (Objectif 4 du 4e PAN FPS)

1. **Organiser un dialogue régulier avec les organisations de défense des droits de femmes (ODF) et les ODF locales** et d'autres organisations de la société civile, notamment les acteurs religieux et communautaires qui défendent et favorisent les droits des femmes, des filles et des personnes LGBTQIA+. Cela contribue à

[34] *Recommandation générale no 35 sur la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, portant actualisation de la recommandation générale no 19* https://docs.un.org/fr/CEDAW/C/GC/35

Coordination du Conseil Consultatif Genre et Développement - www.argo-ccgd.be
Alice Beck| Tel: +32 2 250 12 54 | Mail : alice.beck@cncd.be
Wiske Jult | Tel: +32 2 536 19 60 | Mail : wiske.jult@11.be

identifier les méthodes les plus efficaces pour mettre en œuvre un changement structurel et à harmoniser les mesures politiques et les besoins sur le terrain.

2. **Combiner des actions spécifiques** qui mettent explicitement l'accent sur les questions de genre et l'autonomisation des femmes et des filles **avec une approche transversale dans le cadre de l'approche du** triple nexus, tout en appliquant des indicateurs de genre rigoureux dans toutes les initiatives relevant du triple nexus.

3. **Veiller à ce que l'égalité des genres – notamment sous la forme de la parité - constitue un point de départ fondamental du maintien et de la construction de la paix, ainsi que des missions de paix, mais aussi des négociations de paix formelles ou informelles** et reconnaître le rôle crucial des femmes dans toute leur diversité en tant que force motrice d'une paix durable dans la prévention, la gestion et la résolution de conflits. Garantir une égalité des genres dans tous les aspects, toutes les phases et à tous les niveaux du processus décisionnel en matière de paix et de sécurité, y compris les réunions confidentielles[35].

4. Investir de manière **structurelle, en étroite collaboration avec les communautés et diverses parties prenantes, dans le but de renforcer le soutien aux droits humains et à l'égalité des genres,** et prévoir pour ce faire un **financement de base plus prévisible, flexible et pluriannuel,** ainsi que le renforcement des capacités des organisations féministes, de défense des droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ au niveau local et national**. Renforcer dans le même temps le rôle de la société civile en investissant davantage dans des initiatives de lutte contre les activités anti-droits et anti-genre** et favoriser la collaboration entre organisations de défense des droits des femmes et acteurs religieux et communautaires qui jouent un rôle clé dans la lutte contre les normes de genre néfastes**.**

5. Les processus de reconstruction doivent contribuer activement à une transformation sociale inclusive et durable par le renforcement de la participation active des femmes au processus décisionnel. **Favoriser en outre structurellement la participation politique des femmes dans toute leur diversité**, notamment en investissant dans des programmes et projets qui suppriment les seuils financiers et sociaux.

1.1.5. Soutenir l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (Objectif 5 du 4e PAN FPS)

1. Il est essentiel **d'investir plus largement dans le rôle de la société civile,** qui est crucial mais sous financé, plus particulièrement les organisations locales féministes, de défense des droits des femmes et des droits humains qui contribuent au maintien et à la restauration du tissu social. **Réduire les entraves administratives** (par exemple la langue, les formats de rapportage, les exigences en matière de cofinancement) qui excluent des petites organisations. **Renforcer la capacité des organisations de la société civile à réaliser des analyses de genre et des évaluations d'impact sur le genre.** Dans le cadre de la mise en œuvre des PAN dans d'autres pays, veiller à ce que les plates formes existantes d'organisations de défense des droits des femmes soient activement impliquées dans les négociations de paix et les processus de reconstruction.

2. **Utiliser l'approche du « triple nexus »**, comme indiqué dans la recommandation de l'OCDE-CAD, afin de mieux intégrer les besoins des femmes et des filles dans les efforts de développement et de paix, notamment

[35] *Recommandation générale no 40 (2024) sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision* https://docs.un.org/fr/CEDAW/C/GC/40

Alice Beck| Tel: +32 2 250 12 54 | Mail : alice.beck@cncd.be
Wiske Jult | Tel: +32 2 536 19 60 | Mail : wiske.jult@11.be

en apportant une aide à long terme aux organisations de défense des droits des femmes et par le recours à des indicateurs de genre rigoureux. Pour avoir un impact maximal, cette approche doit reposer sur une analyse transformatrice de genre dans l'ensemble du cycle de projet, dans le but de contribuer de façon structurelle à l'égalité des genres, à l'autonomisation et au leadership des femmes, à la lutte contre la VBG et les rapports de force inégaux. **Intégrer des lignes directrices opérationnelles dans le prochain PAN FPS, afin que le rôle de la Belgique au sein du triple nexus soit clair pour les acteurs tant internes qu'externes,** et que l'utilisation d'une feuille de route transformatrice en matière de genre pour soutenir les équipes de pays et les partenaires soit clairement définie.

1.1.6. Assurer le suivi et le monitoring de la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité et du PAN (Objectif 6 du PAN FPS)

1. Il est essentiel de **prévoir des moyens financiers et humains suffisants, tant pour l'exécution que le suivi et l'évaluation du prochain PAN FPS que pour le soutien des pays partenaires.**

2. **Prévoir au moins 5 % de l'APD pour les organisations locales de défense des droits de femmes (ODF)**[36]. Les ODF et les mouvements féministes locaux jouent un rôle déterminant dans la remise en cause des normes de genre et sociales nocives, la protection des droits et le maintien de la démocratie, la réalisation de l'égalité des genres et du développement durable. Pour accroître l'impact de ce financement, il est important que de nouveaux bénéficiaires aient eux aussi accès aux moyens et à une aide pour renforcer leur capacité à gérer les subsides. Une partie du financement doit également être prévue pour des situations d'urgence, et assorti de procédures de demande et d'approbation accélérées, pour que les ODF puissent agir plus rapidement et puissamment en tant qu'acteurs d'une alerte et d'une réponse précoces aux crises.

3. **Le monitoring, le rapportage et l'évaluation sont autant d'éléments déterminants pour un débat social éclairé et une politique efficace.** C'est pourquoi ils doivent aller de pair avec une continuité ainsi que des **ressources et capacités suffisantes**. Pour ce faire, collecter à la fois des données quantitatives et qualitatives dans le but d'accroître l'efficacité.

4. **La sensibilisation et l'adhésion sont nécessaires**. C'est pourquoi il faut investir dans une communication (notamment concernant la mise en œuvre du PAN FPS), une sensibilisation et une implication accrues de la société au sens large en Belgique et au niveau international. Pour ce faire, il convient d'étudier les bonnes pratiques d'autres pays (européens). Organiser, deux fois au moins pendant la durée d'un PAN, des consultations avec la société civile et le secteur académique (lors de l'élaboration (y compris l'évaluation du PAN précédent) et à mi-parcours), basées sur des informations relatives à l'impact et aux progrès réalisés pour que les moments de participation et de dialogue avec les pouvoirs publics **soient constructifs** et apportent des contributions fondées sur des faits.

Pour le Conseil consultatif Genre et Développement,

[36] *CONCORD's Position Paper on GAP IV*, octobre 2025 https://concordeurope.org/resource/concords-initial-thoughts-on-gap-iv-in-the-context-of-the-2026-2030-gender-equality-strategy-2/

Coordination du Conseil Consultatif Genre et Développement - www.argo-ccgd.be
Alice Beck| Tel: +32 2 250 12 54 | Mail : alice.beck@cncd.be
Wiske Jult | Tel: +32 2 536 19 60 | Mail : wiske.jult@11.be

Laura Vincx
Présidente du Conseil consultatif
Genre et Développement

Oumayma Hammadi
Vice-présidente du Conseil consultatif
Genre et Développement

Avis du Conseil consultatif Genre et Développement, avec des contributions de : 11.11.11; CNCD-11.11.11; Institut pour l'égalité des femmes et des hommes; Le monde selon les femmes; Oxfam Belgique; Plan International Belgique; Search for Common Ground; Sensoa; UCLouvain; ULB; PSP REFRACT UGent; Vrouwenraad

Coordination du Conseil Consultatif Genre et Développement - www.argo-ccgd.be
Alice Beck| Tel: +32 2 250 12 54 | Mail : alice.beck@cncd.be
Wiske Jult | Tel: +32 2 536 19 60 | Mail : wiske.jult@11.be